



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU JURA

Lons-le-Saunier, le

07 JAN. 2016

**DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DES
LIBERTES PUBLIQUES**

Bureau des Nationalités

Affaire suivie par :
Guy LACROIX
☎ 03 84 86 85 01 (ligne directe)
guy.lacroix@jura.gouv.fr

Le Préfet du Jura

à

Mesdames et messieurs les maires du département du Jura

Pour information :

- Mr le S/Préfet de DOLE ;
- Mr le S/Préfet de SAINT-CLAUDE ;

N° 1

Objet : Lutte contre la fraude documentaire – Mise en place du dispositif 2D Doc

Pièce jointe : Note du Ministère de l'intérieur

Dans le cadre du renforcement de la lutte contre la fraude, le ministère de l'Intérieur se dote progressivement d'outils plus performants offerts par les nouvelles technologies de l'information et de la communication.

S'agissant de la délivrance des cartes nationales d'identité et des passeports, les fraudes détectées reposaient souvent sur la falsification d'attestations de domicile telles que quittances de loyer, factures d'électricité, de gaz, de téléphone etc....

Grace au dispositif 2D Doc décrit dans la note jointe, il est possible d'apposer sur chaque facture un cachet électronique (flashcode) qui contient les coordonnées du titulaire, coordonnées qui seront lues par les services chargés de l'instruction des dossiers à savoir, en ce qui concerne le Jura :

- la sous-préfecture de DOLE pour les cartes nationales d'identité ;
- la préfecture du Territoire de Belfort pour les passeports.

Les mairies, dans le cadre du recueil des demandes de CNI et de passeports, devront veiller à privilégier les attestations de domicile dotées de ce nouveau dispositif et plus particulièrement lorsque le point de départ du dossier est la perte du document d'identité ou de voyage initial.

Enfin, s'agissant d'une mention limitée dans le temps, il est important de n'accepter, dans la mesure du possible, que des justificatifs de domicile datant de moins de trois mois.

Mes services sont évidemment à votre disposition pour toute information complémentaire.

Le Préfet

Pour le préfet et par délégation
Le secrétaire général

Renaud NURY



DMAT/SMAP/MDST

Le dispositif 2D DOC

SG-DMAT-SMAP-MDST-JM Wilhelm

Éléments de contexte : Avec le dispositif 2D DOC, ce sont plus de 80% des tentatives d'obtention de titres (qui reposent notamment sur la falsification de ce justificatif de domicile) qui feront désormais l'objet d'un contrôle automatique.

1. 2D Doc, qu'est-ce que c'est ?

2D DOC est un cachet électronique (flashcode) qui, sur un justificatif de domicile, contient les nom, prénom et adresse de son titulaire. Lu par un scanner (ou une douchette), le code livre ces informations, qui sont comparées à l'exemplaire présenté. S'il y a discordance, c'est que l'exemplaire est falsifié.

A lui seul, 2D DOC ne permet pas de déjouer une fraude ; cependant, le justificatif de domicile est le 1^{er} élément falsifié dans un dossier. Dès lors, ainsi alertée, la préfecture procèdera à une expertise renforcée des autres éléments du dossier.

Attention : 2D DOC reporte sur l'émetteur de facture la vérification qu'il n'y a pas eu d'usurpation.

2. A qui s'adresse 2D DOC?

Aux préfectures et aux mairies dans le cadre de la délivrance du passeport aujourd'hui, de la CNI demain (début 2016). Mais si un producteur de justificatif adopte l'outil, 2D DOC peut également servir à sécuriser une quittance de loyer, un bulletin de salaire par exemple.

3. Sur quels justificatifs trouve-t-on dès à présent 2D DOC?

Bouygues Telecom adosse déjà un 2D DOC sur ses factures de mobile (elle peut ainsi servir de justificatif de domicile). Très bientôt, GDF Suez produira aussi des factures sécurisées.

EDF a spécialement conçu une attestation de contrat, destinée à justifier de la résidence : elle se trouve dans le compte internet de tout titulaire de contrat, à l'onglet « mes données personnelles », rubrique « obtenir une attestation de contrat (pdf) ». Le cas de 2 personnes co-titulaires du contrat est prévu et traité. Cette attestation ne contient que les éléments nécessaires au justificatif, ce qui est respectueux de la protection des données personnelles.

Point important : chaque code-barres comporte un certificat informatique de courte durée ; ainsi un code-barres qui fonctionne prouve que le justificatif de domicile présenté date de moins de 6 mois.

4. Comment utiliser 2D DOC?

Pour les passeports : en mairie, l'agent numérise dans l'application TES le justificatif de domicile à l'occasion du recueil de la demande. Automatiquement, le code-barres est décrypté quand le dossier est instruit en plateforme. Le contrôle de cohérence entre le formulaire numérisé et le contenu du code permet l'authentification.

Pour les CNI et les titres de séjour : après réception du dossier en préfecture, l'agent instructeur pourra prochainement utiliser une douchette laser pour décrypter le code-barres.

A partir de la mi-décembre, les services de la DSIC conditionneront et adresseront progressivement aux préfectures (services SIC ou SIDSIC) leur dotation en douchettes.

Une instruction précisera les modalités d'utilisation en préfecture de ce nouvel outil, accompagnée des guides techniques adéquats sur l'initialisation des douchettes et sur le webservice qui permettra de visualiser les informations décodées.